



## DÉLIBÉRATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

N° 080/2023  
SÉANCE N° 4 DU 9 MAI 2023

### COMMISSIONS PERMANENTES – INVITÉS PERMANENTS

À la date mentionnée ci-dessus, le bureau communautaire, légalement convoqué le 2 mai 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-sept heures zéro minute, dans la salle Ambroise Paré de l'Hôtel Communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault.

#### Étaient présents

Florian Bercault, président ; Sylvie Vielle, Éric Paris, Isabelle Fougeray, Christine Dubois (jusqu'à 19 h 53), Bruno Bertier, Patrick Péniguel, Louis Michel (jusqu'à 19 h 21), Céline Loiseau, Christian Lefort (jusqu'à 19 h 54), François Berrou, Fabien Robin, vice-présidents, Bernard Bourgeois, Michel Paillard (à partir de 17 h 16 et jusqu'à 19 h 35), Isabelle Eymon, Olivier Barré, Bruno Fléchar, Marcel Blanchet, Patrice Morin (à partir de 17 h 24), Julien Brocaïl et David Cardoso, membres du bureau.

#### Étaient représentés

Nicole Bouillon a donné pouvoir à Florian Bercault, Jérôme Allaire a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Nadège Davoust a donné pouvoir à Isabelle Eymon, Gwénaél Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Louis Michel a donné pouvoir à Bernard Bourgeois (à partir de 19 h 21), Antoine Caplan a donné pouvoir à François Berrou.

Liste des délibérations affichée le : 12 mai 2023.

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 MAI 2023

COMMISSIONS PERMANENTES – INVITÉS PERMANENTS

Rapporteur : Florian Bercault

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-22, L2121-29, L5211-1 et L5211-40-1,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 72 / 2020 en date 31 août 2020 relative à la constitution des commissions permanentes,

Vu la délibération du conseil communautaire n°144/2020 en date du 7 décembre 2020 relative à l'adoption du règlement intérieur du conseil communautaire,

Considérant que le règlement intérieur du conseil communautaire prévoit qu'il peut y avoir des invités permanents aux commissions permanentes dont la liste est nominativement fixée par le bureau communautaire,

Considérant la demande de Geneviève Pham Sigmann, conseillère municipale de la commune de Laval, d'intégrer la commission environnement en tant qu'invitée permanente,

Que le bureau communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, aux nominations ou aux présentations,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le bureau communautaire nomme invitée permanente aux commissions permanentes la personne suivante :

- Geneviève Pham Sigmann, conseillère municipale de la commune de Laval, intègre la commission environnement.

Article 2

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le président,

Florian Bercault